

BREVET D'INVENTION.

XI. — Arquebuserie et artillerie.

N° 478.414

4. — ARMES DIVERSES ET ACCESSOIRES.

Grenade à main.

M. GEORGES-PAUL DOUX résidant en France (Seine).

Demandé le 16 avril 1915, à 15 heures, à Paris.

Délivré le 20 septembre 1915. — Publié le 10 décembre 1915.

Ce projectile de guerre dénommé : « Grenade à main » est prévu pour être exclusivement lancé à la main.

Sur le dessin la fig. 1 représente une vue en coupe de la grenade et la fig. 2 une vue en bout.

Cette grenade est composée de deux calottes s'emboîtant à feuillure circulaire, elles sont maintenues solidement jointives par un boulon les traversant de part en part. Leur réunion forme une sphère sur la circonférence de laquelle saillissent la tête et l'écrou du boulon d'assemblage.

La structure extérieure de cette grenade facilite à l'éclatement le fractionnement des éclats du métal et ces éclats sont rendus plus meurtriers par leur forme anguleuse venue à la fonte.

Les détails de fabrication de cette grenade ont pour but, l'usinage simple et rapide permettant une grande production en temps de guerre. Elle ne nécessite pour son usinage que l'emploi de machines-outils simples autres que celles employées à l'usinage des obus.

Des ouvriers n'étant ni tourneurs ni mécaniciens peuvent, de ce fait être employés à sa fabrication. Le boulon qu'elle nécessite se trouve couramment dans le commerce. L'usinage de cette grenade n'entrave donc aucunement celui des autres projectiles.

Le métal dont est composée cette grenade, son diamètre, son épaisseur et l'emplacement des dispositifs de pyrotechnie sont variables et indiqués par les services militaires s'occupant du chargement de ce projectile.

Sa forme sphérique, sa structure et son usinage sont invariables.

Un échantillon en fonte est déposé pour l'intelligence de la description.

RÉSUMÉ.

Projectile bien en main par sa forme sphérique facilitant le lancement précis.

Très meurtrier par sa structure.

Suppression du vissage des deux calottes permettant sa fabrication simple et rapide.

GEORGES-PAUL. DOUX.

Prix du fascicule : 1 franc.

Fig. 1

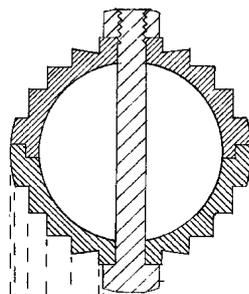


Fig. 2

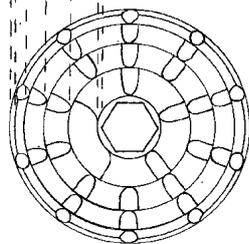


Fig. 1

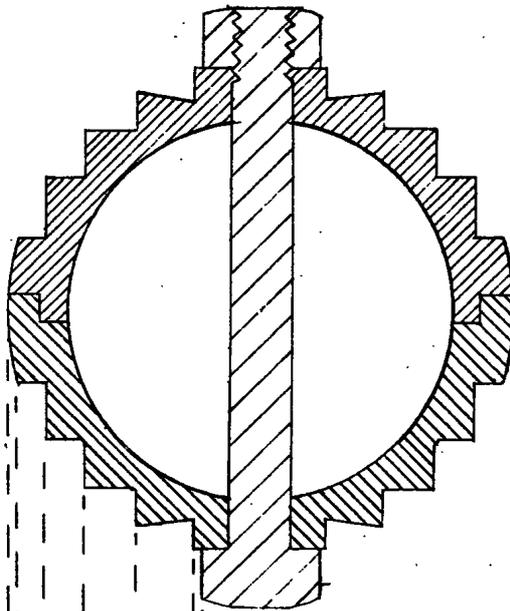


Fig. 2

